

AFFICHÉ LE :

14 FEV. 2024



## CONVOCATION Conseil Municipal de Cléon

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous inviter à la séance du Conseil Municipal qui se déroulera en mairie le :

**Jeudi 22 février 2024 à 18 heures 30**  
**Salle des Actes – Hôtel de ville de Cléon**

L'ordre du jour de ce Conseil Municipal comporte les questions suivantes :

- Désignation du secrétaire de séance.
- Communication des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Approbation du procès-verbal de la séance du mercredi 13 décembre 2023.
- Remerciement association.

Vous voudrez bien trouver ci-après l'ordre du jour des délibérations :

- N°01.01.2024.01 : Convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux fournitures de végétaux entre les villes de CLEON, ELBEUF-SUR-SEINE, SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF et LA LONDE – Modification – Autorisation.
- N°02.01.2024.02 : Bilan 2023 de la formation des élus – prise d'acte.
- N°03.01.2024.03 : Bilan 2023 de la politique foncière – prise d'acte.
- N°04.01.2024.04 : Rapport annuel d'exploitation 2023 par la SAS Société des carrières STREF : convention de remblayage partiel du lac et de réhabilitation de l'ancienne carrière – Approbation.
- N°05.01.2024.05 : Convention relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur une partie de la parcelle AH 386 Cimetière entre la Ville et SFR – Autorisation.

- N°06.01.2024.06 : Convention relative à l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur une partie de la parcelle AH 849 au Complexe sportif entre la Ville et SFR- Autorisation.
- N°07.01.2024.07 : Règlement du concours communal des maisons fleuries –Approbation.
- N°08.01.2024.08 : Concours communal des maisons fleuries – Modalités d'évaluation du jury - révision des prix – Approbation.
- N°09.01.2024.09 : Délibération portant avis sur le projet de Plan De Mobilité de la Métropole Rouen Normandie.
- N°10.01.2024.10 : Bilan annuel de la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique « TETE » deux étoiles – Approbation.
- N°11.01.2024.11 : Convention entre la Ville de Cléon, la coopérative agroécologique M'amrane (commune de Soukh El Khémis au Maroc) et l'Association de Prévention Pour la Région Elbeuvienne (APRE) année 2024 – Approbation.
- N°12.01.2024.12 : Renouvellement du contrat de projet du Conseiller Numérique – Autorisation.

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fait à Cléon, le 14 février 2024

**Le Maire,**

Frédéric MARCHE

